

La  
République,  
les religions  
et la laïcité  
Marie-Claire  
en France depuis  
1880

Vitoux  
Mcf

honoraire

## La laïcité, « le point de résistance le plus puissant », C. Kientzler, 2015

La laïcité comme régime politique est en effet une cible éminente pour les visées intégristes. Cette éminence la désigne comme le point de résistance le plus puissant pour s'en prémunir... **La laïcité va jusqu'aux racines de la disjonction entre foi et loi.** Au-delà même de la séparation des Églises et de l'État, **elle rend le lien politique totalement indépendant de toute forme de croyance ou d'appartenance** : il ne se forme pas sur le modèle d'un lien préexistant, religieux, coutumier, ethnique.

# La polémique Valls-Bianco janvier 2016 (1)

Manuel Valls

« L'Observatoire de la Laïcité, ça ne peut pas être quelque chose qui dénature la réalité de cette laïcité ».

Il faut « une défense intransigeante de la laïcité ».

# La polémique Valls-Bianco janvier 2016 (2)

Jean-Louis Bianco

« Une réaction laïciste intégrale se développe depuis quelques années en France. Je suis convaincue qu'elle est très minoritaire sur le terrain ».

# La polémique Valls-Bianco janvier 2016 (3)

Jean-Louis Bianco:

« Le débat avait été tranché en 1905, Aristide Briand, Ferdinand Buisson, Jean Jaurès, et finalement Georges Clemenceau avaient rappelé que **la loi de séparation des Églises et de l'État était d'abord une 'loi de liberté'**. »

# La polémique Valls-Bianco janvier 2016 (4)

Jean-Louis Bianco

le foulard ? « Qu'on aime ou pas, la question est : est-ce que ça porte atteinte à la liberté des autres ? Y a-t-il des pressions ? Du prosélytisme ? Ce sont les comportements qui s'opposent au cadre républicain qu'il faut sanctionner et non la simple apparence ».

## F. Buisson, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1878

Ce mot est nouveau, et, quoique correctement formé, il n'est pas encore d'un usage général. Cependant, ce néologisme est nécessaire, aucun autre terme ne permettant d'exprimer sans périphrase la même idée dans son ampleur.

# La fin des certitudes

Jean Effel-années 1960/ Plantu-années 2000



## C/ La laïcité « positive », C. Kientzler, 2007

L'expression vide le concept de laïcité de son sens, puisque **la définition de la laïcité est forcément négative et minimaliste**. La laïcité, c'est dire **qu'il n'est pas nécessaire de croire en quoi que ce soit pour fonder le lien politique [...]**

**C'est précisément par son minimalisme que le principe de laïcité est producteur, positivement c'est-à-dire du point de vue du droit positif, de libertés concrètes. [...]** Il n'y a [...] rien de plus positif que la laïcité. Elle pose bien plus de libertés politiques et

# Plan

- I) l'autonomisation du politique
- II) 1879-1905 : les Républicains appliquent le Concordat
- III) 1898-1905 : Vers La Séparation
- IV) 1905-1906 : La Séparation et sa mise en œuvre

# L'autonomisation du politique

## Jules Ferry, « l'Etat doit être laïc », juin 1876: temporel et spirituel

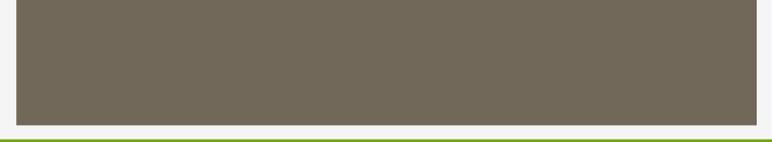
Qu'est-ce au fond que ce principe ? C'est une doctrine que vous [l'Eglise catholique] vous honorez d'avoir introduite dans le monde [...] Le christianisme a introduit dans le monde **la doctrine de la séparation des deux domaines, le domaine de l'Etat et celui de la conscience, le temporel et le spirituel** ; il y a réussi en plein paganisme, après plusieurs siècles de lutte. Cependant, s'il y a un reproche à lui faire, c'est qu'après avoir mis quatre ou cinq siècles à l'introduire, l'Eglise en a mis sept ou huit à le

## Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, août 1789

**Article 3** - Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

## Jules Ferry, « l'Etat doit être laïc », juin 1876: continuité

Je prononce ce mot d'Etat laïque sans aucun tremblement, bien qu'il paraisse avoir, pour un certain nombre de nos honorables collègues, je ne sais quelle saveur radicale, anarchique et révolutionnaire. Je ne dis pourtant rien de nouveau, ni de révolutionnaire, ni d'anarchique, quand j'affirme que l'Etat doit être laïque, que l'ensemble de la société est nécessairement représenté par des organes laïques.



# **1879-1905: les Républicains appliquent le Concordat**

# Dates-repères-1

- **4 septembre 1870** : proclamation de la République ; Gouvernement de Défense nationale
- **8 février 1871** : élections de l'Assemblée nationale : La République est... royaliste
- **24 mai 1873** : renversement de Thiers ; Mac Mahon et le duc de Broglie

# Dates-repères-2

- **1875** : Amendement Wallon et trois lois constitutionnelles
- **Crise du 16 mai 1877** : « se soumettre ou se démettre ». Dissolution de la chambre
  - Mac Mahon se soumet : la République est républicaine
- **30 janvier 1879** : démission de Mac Mahon; Jules Grévy: naissance de la république parlementaire

# LE CONCORDAT

## 15 juillet 1801(1)

Le gouvernement de la république française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de **la grande majorité** des

# LE CONCORDAT

## 15 juillet 1801(2)

**ARTICLE 4.** Le premier consul de la république nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. **Sa Sainteté confèrera l'institution canonique** suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement.

**ARTICLE 5.** Les nominations aux évêchés, qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier consul et l'institution

# LE CONCORDAT

## 15 juillet 1801(3)

**ARTICLE 6.** Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivants :

*"Je jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la république française; je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister*

# LE CONCORDAT

## 15 juillet 1801(4)

**ARTICLE 13.** Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs, **ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés**, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause.

**ARTICLE 14.** Le gouvernement assurera un

# Les articles organiques titre 1(1)

ART I.er Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçues, publiées, imprimées, ni autrement mises à exécution, sans l'autorisation du Gouvernement.

# Les articles organiques titre 1(2)

II. **Aucun individu** se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire **apostolique**, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'église gallicane.

# Les articles organiques titre 3 (3)

LI. Les curés, aux prônes des messes paroissiales, **prieront et feront prier pour la prospérité de la République française et pour les Consuls.**

LII. Ils ne se permettront dans leurs instructions, aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'État.

LIII. Ils ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, si ce n'est celles qui seront ordonnées par le

# Le traitement des ecclésiastiques

- LXIV. Le traitement des archevêques sera de 15 000 fr.
- LXV. Le traitement des évêques sera de 10 000 fr.
- LXVI. Les curés seront distribués en deux classes.
  - ▣ Le traitement des curés de la première classe sera porté à 1 500 francs,
  - ▣ celui des curés de la seconde classe à 1 000 francs.

# Gambetta et les paysans, juin 1871 (1)

« [...] Rien de plus logique, rien de plus naturel que les actes des paysans dont on se plaint quelquefois, sans vouloir tenir compte de **l'état d'infériorité intellectuelle où la société les maintient** [...] Les paysans sont intellectuellement en arrière de quelques siècles sur la partie éclairée du pays ».

# Gambetta et les paysans, juin 1871(2)

« [...] l'intérêt vital des classes supérieures, si l'on veut refaire la patrie, si on veut lui rendre sa grandeur, sa puissance et son génie, c'est précisément d'élever, **d'émanciper au moral ce peuple de travailleurs** qui tient en réserve une sève encore vierge et des trésors inépuisables d'activité et d'aptitudes ».

# Gambetta pour le Concordat, 4 mai 1877

Quant à moi, je suis partisan du système qui rattache l'Église à l'État. Oui, j'en suis partisan parce que je tiens compte de l'état moral et social du pays, mais je ne veux, entendez-le, je ne veux défendre le Concordat et rester fidèle à cette politique que tout autant que le Concordat sera interprété comme un contrat bilatéral qui vous oblige et vous tient, comme il m'oblige et me tient.

# 1879: L'adoption des symboles républicains

- 14 juillet (1789-1790: la Fête de la Fédération)
- *La Marseillaise*
- Les débats sur Jeanne D'Arc
- La Marianne

# Sécularisation de la vie civile

**1880:** suppression de l'obligation du repos dominical ;

**1881:** suppression du caractère confessionnel des cimetières ;

**1884:** loi Naquet sur le divorce ; suppression des prières publiques

**1887:** facilitation des obsèques civiles et début de laïcisation du personnel des hôpitaux.

# Lois scolaires

9 août **1879** : création d'écoles normales

27 février **1880**: Conseil supérieur de l'instruction publique

16 juin **1881** : gratuité + obligation du brevet de capacité

28 mars **1882**: obligation

30 octobre **1886**: Loi Goblet, laïcisation du personnel enseignant

# Goblet la laïcisation du personnel

La laïcisation du personnel est le moyen d'établir dans l'école la neutralité qui a été le but de la loi de 1882... Il y a nécessité d'ordre moral parce que je ne comprends pas qu'on laisse le soin d'enseigner et d'apprendre les libertés civiles et politiques à des hommes qui n'ont ni la liberté d'âme, ni la liberté de conscience, ni la liberté de pensée.

# Loi Goblet, 1886

## Article 17

Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

## Article 18

Aucune nomination nouvelle, soit d'instituteur, soit d'institutrice congréganiste, ne sera faite dans les départements où fonctionnera depuis

# Loi sur l'obligation, 1882 (1)

## ***Article 2***

Les écoles primaires publiques vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants, l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires.

# Loi sur l'obligation, 1882 (2)

## **Article 4**

L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute autre personne qu'il aura choisie.

# Lettre aux instituteurs, Ferry, 17 novembre 1883 (1)

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire : d'une part, **elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier**, d'autre part **elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique**. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'église, l'instruction morale à l'école.

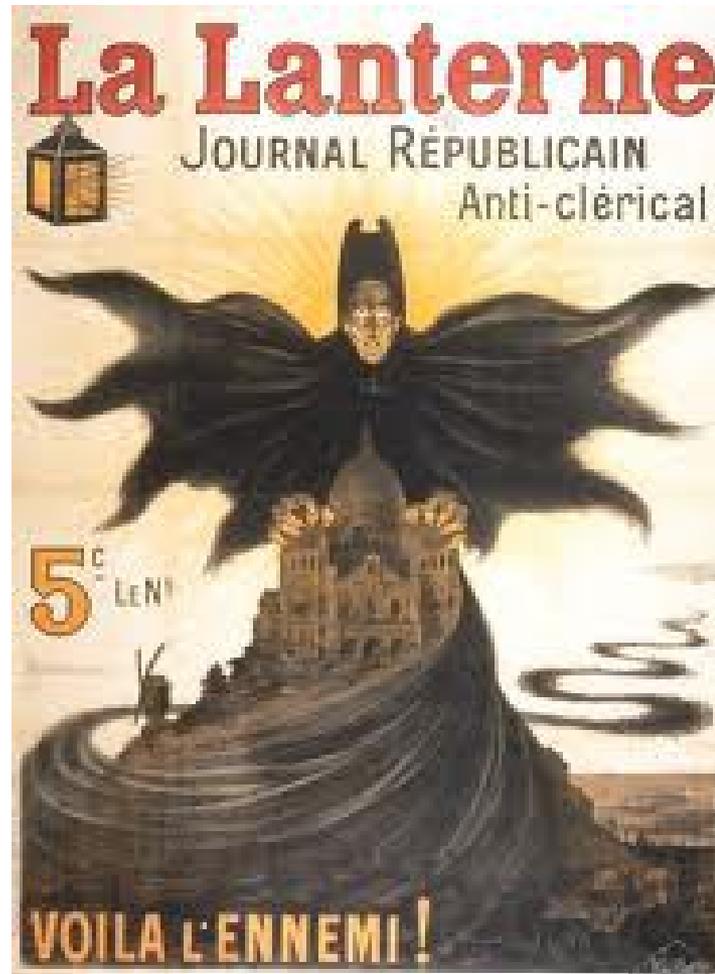
# Lettre aux instituteurs, Ferry, 17 novembre 1883 (2)

Avant de proposer à vos élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve, à votre connaissance, un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire ; sinon, parlez hardiment, c'est une de ces idées d'ordre universel que plusieurs siècles de

# **III) 1898-1905**

## **Vers la Séparation**

*La lanterne*, dessin d'Eugène Ogé  
affiche, novembre 1902



# Antijudaïsme-antisémitisme

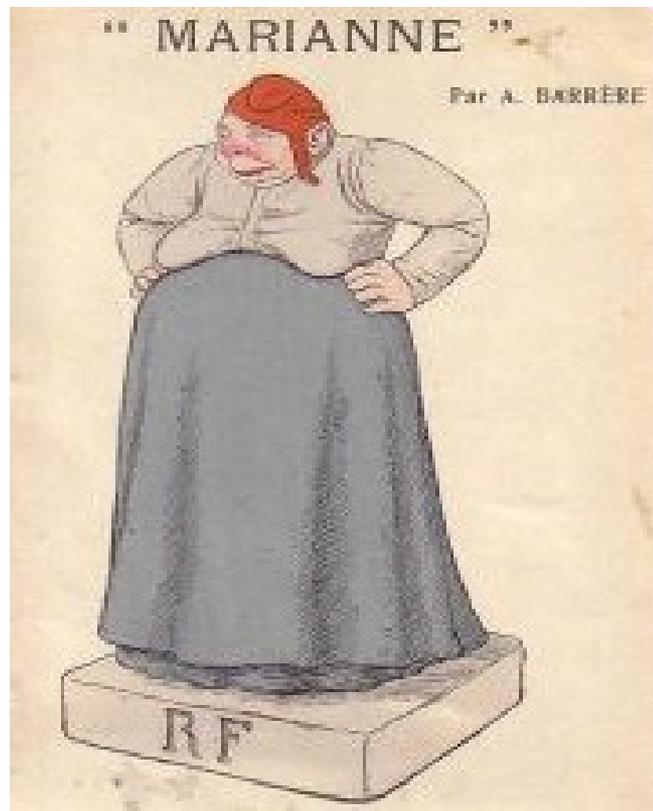
antijudaïsme	antisémitisme
Peuple déicide	Intransigeantisme
Peuple usurier	2ème rév. Industrielle + capitalisme anonyme
(diaspora)	Peuple apatride
(Baptême)	Racisme biologique

# Charles Maurras

## les 4 États confédérés, 1912

Par en haut, par en bas, le Français est bloqué. Il ne perd plus beaucoup de temps à se plaindre, car si haut que puisse monter sa réclamation, il voit qu'elle est soumise, avant d'être écoutée, à quelques délégués des quatre États confédérés- juif, protestant, maçon, métèque- avec qui s'identifie nécessairement le pouvoir réel.

# Marianne, « la Gueuse »



# L'Affaire Dreyfus: justice et politique (1)

**Fin 1894:** découverte du bordereau

**Janvier/février 1895:** dégradation de D. Ile du diable

[10-11/1/1898:acquittement d'Esterhazy]

**13 janvier 1898:** *J'accuse*

[août 1898: découverte du « Faux Henry » et suicide; pétition-souscription]

# L'Affaire Dreyfus: justice et politique (2)

**3 juin 1899:** Cassement du jugement. 2ème procès à Rennes

**Septembre 1899:** Grâce présidentielle

[juin 1899: gouvernement de « défense républicaine » avec Waldeck-Rousseau]

**12 juillet 1906:** Réhabilitation du capitaine Dreyfus

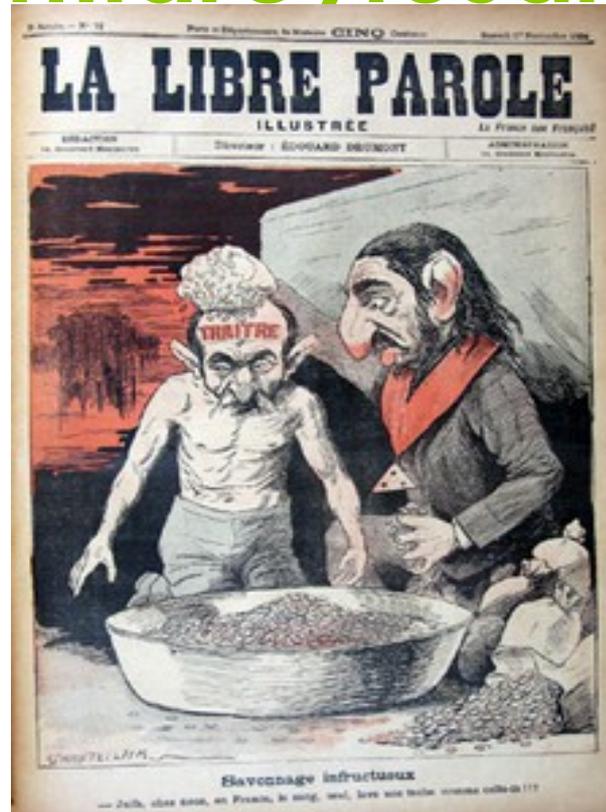
# Dreyfus, figure du traître, 1900



# Dégradation de Dreyfus, janv. 1895



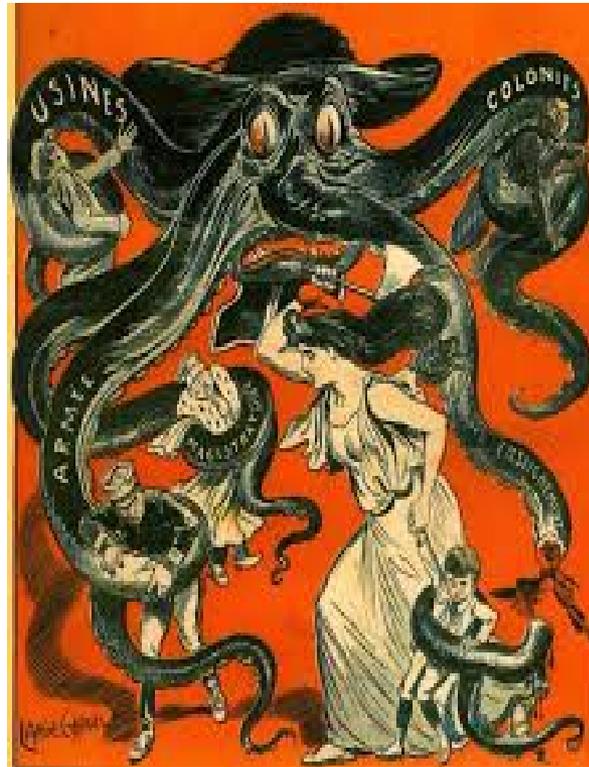
# Une caricature antidreyfusarde



# 1906: la réhabilitation

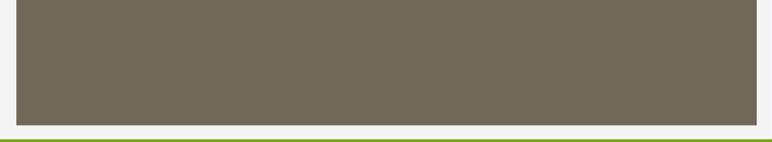


**La Calotte, dessin de Lange-Gabriel, 30 nov. 1906**  
**« Hardi, Marianne, le monstre ne crèvera qu'en lui  
tranchant toutes ses tentacules »**



# Le Grelot, dessin de Pépin 21 juin 1891





**1905-1907  
la Séparation  
et sa mise en œuvre**

# Articles de la loi du 9 décembre 1905

## Article 1

**La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes** sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

## Article 2

**La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.** En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi,

# L'inventaire des biens, 1905

## Article 3

Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, conformément aux dispositions qui les régissent actuellement, jusqu'à **l'attribution de leurs biens aux associations** prévues par le titre IV et au plus tard jusqu'à l'expiration du délai ci-après.

Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de

# Les édifices du culte, 1905

## Article 12.

**Les édifices qui ont été mis à la disposition de la nation et qui, en vertu de la loi du 18 germinal an X, servent à l'exercice public des cultes ou au logement de leurs ministres** (cathédrales, églises, chapelles, temples, synagogues, archevêchés, évêchés, presbytères, séminaires), ainsi que leurs dépendances immobilières et les objets mobiliers qui les garnissaient au moment où lesdits édifices ont été remis aux cultes, **sont et demeurent propriétés de**

# Les associations culturelles, 1905

## Article 18

Les associations formées pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte devront être constituées conformément aux articles 5 et suivants du titre Ier de la **loi du 1er juillet 1901**. Elles seront, en outre, soumises aux prescriptions de la présente loi.

[...]

**Elles ne pourront, sous quelque forme que ce soit, recevoir des subventions de l'Etat.**

# Les signes religieux, 1905

## Article 28

**Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.**

# Évolution de la mise en œuvre

« Le modèle hexagonal de régulation des cultes a progressivement déserté la formule de laïcité séparative (1905) pour se placer sous le régime d'une laïcité coopérative. [...] Cette rupture de l'art républicain des séparations s'est affirmée sous l'effet d'une double politique de reconnaissance d'une part, de surveillance d'autre part. » (Ph. Portier)

ABCD de L'ÉGALITÉ  
Hier et ... aujourd'hui



# Les indégivrables, Le Monde

